



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 02 DEC. 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Mairie d'OGY

22 Rue Principale
57530 OGY

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales – Lotissement rue de Puche
– commune d'OGY

Réf : RD / CP – ASPE - L9

P.J : 1 dossier
copie du récépissé de déclaration
copie lettre de notification

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **le rejet des eaux pluviales – Lotissement rue de Puche – commune d'OGY**

Ce dossier a été déposé par : SASU Alpha Foncier
29 rue de Sarre - 57070 METZ

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récépissé de déclaration n° 57-2016-00460** » en date du 1^{er} décembre 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER



Copie pour information :

SASU Alpha Foncier- 29 rue de Sarre - 57070 METZ

